

Nom :Prénom :

Affectation établissement:.....

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

La politique suivie par le gouvernement en matière de salaires concerne tous les salariés des secteurs public comme privé, et donc les enseignants du premier degré des écoles privées sous contrat d'association.

Il s'agit, d'une part, de **revaloriser significativement les salaires** « gelés » depuis près de 6 ans, sachant qu'en réalité les salaires nets baissent chaque année en raison de la hausse des cotisations sociales.

Et d'autre part, d'obtenir **une ISAE à 1 200 euros par an** pour tous les PE (tout comme l'ISOE de nos collègues du 2nd degré) et son intégration dans le salaire, ainsi qu'une amélioration significative des carrières.

La Loi du 20/08/08 impose "à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans un établissement de déclarer au moins 48 heures avant la grève son intention d'y participer".

En conséquence, je vous informe que j'ai l'intention d'être en grève le 26 janvier 2016.

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre "est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil" (article L133-5).

Le..... Signature